

CHARTRE RELATIVE AUX OUTDOORS DE TOURAINÉ 2023

Pourquoi une charte ?

La présente charte a pour objet de définir les principes généraux de collaboration entre les organisateurs de manifestations inscrites aux OUTDOORS de Touraine et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire. Sont précisés notamment les droits et les devoirs, le fonctionnement et les conditions d'adhésion à ce challenge. L'objectif partagé est de proposer des évènements diversifiés, de qualité, éco responsables, vitrine de la Touraine comme lieu de pratique des sports de nature.

Quels sont les objectifs de cette charte ?

Ce document a pour objectif de :

- Valoriser la politique départementale en faveur des sports de nature ;
- Promouvoir des manifestations sportives de pleine nature emblématiques accessibles au grand public ;
- Concentrer les moyens départementaux sur leur valorisation ;
- Animer des sites départementaux par l'accueil de manifestations sportives ;
- Sensibiliser les organisateurs aux enjeux de l'éco responsabilité.

Comment fonctionne la charte ?

La charte s'adresse aux associations organisant des manifestations sportives de pleine nature grand public dans les disciplines suivantes : les activités d'orientation, les raids multisports, le VTT, le run and bike.

Les organisations sont présélectionnées par le Conseil départemental, sur la base de la fréquentation de l'épreuve et/ ou de leur localisation sur un site départemental.

Elles s'engagent à respecter les obligations règlementaires qui s'imposent à tout organisateur. L'adhésion définitive à la charte relève d'une démarche volontaire de la part de l'association organisatrice.

Cette charte décrit les engagements de chaque partie, qui feront l'objet d'une évaluation partagée entre les deux partenaires avant et après la manifestation.

Son adhésion est formalisée par la signature de ce document avant l'évènement. Elle est valable pour une année.

Les engagements de l'organisateur

Avant la manifestation, l'organisateur s'engage à :

- Promouvoir les OUTDOORS de Touraine sur les supports de communication des organisateurs en :
 - o En ajoutant sur les supports de communication de la manifestation le bandeau « Outdoors Touraine le Département » (téléchargeable sur le site internet www.touraine.fr), **supports validés en amont par le service communication du Département** akollivier@departement-touraine.fr ;
 - o En utilisant la prestation « plaque VTT » négociée par le Conseil départemental. Cette prestation de base pourra être amendée par l'organisateur qui prendra en charge le surcout : imprimerie GAMBETTA, Monplaisir- 37330 Château la Vallière – Tel. 02 47 24 02 07,

commercial@dossard.com. La validation du bon à tirer devra être transmis par courriel à la chargée de communication akollivier@departement-touraine.fr

Après validation du BAT, deux vestes seront délivrées aux organisateurs pour les faire gagner auprès des participants.

- En créant un lien entre le site internet de l'association et la page relative aux OUTDOORS de Touraine sur le site du Conseil départemental : <https://www.touraine.fr/mes-services-au-quotidien/sport/les-sports-de-nature.html>
- Transmettre un formulaire dématérialisé complet de demande de subvention au minimum trois mois avant la date de la manifestation. Le non-respect de ce délai entraîne un rejet automatique de la demande ;
- Joindre un devis relatif au dispositif médical et au chronométrage le cas échéant ;
- Réserver le marquage OUTDOORS (kit de communication) ainsi que celui du Département :
 - arche et colonne gonflable,
 - tente 3X3 à disposer au départ ou à l'arrivée
 - flammes de 5m et banderoles
 par courriel auprès de akollivier@departement-touraine.fr (service communication). Ces matériels seront remis sur présentation d'une attestation d'assurance à la Maison des sports à Parçay-Meslay ;
- Promouvoir le covoiturage pour se déplacer sur l'évènement en renvoyant sur le site <http://covoiturons-en-touraine.com> ou tout autre site approprié ;
- Mentionner sur les bulletins d'inscription la participation de l'épreuve aux OUTDOORS de Touraine ;
- Adresser une invitation dématérialisée au moins 3 semaines avant la manifestation aux élus départementaux suivants : Monsieur le Président du Conseil départemental, ainsi qu'aux deux élus en charge du sport et aux conseillers départementaux du canton concerné par l'épreuve.

Qualité	Dénomination	Courriel contact
M. le Président du Conseil départemental	Jean-Gérard PAUMIER	protocolecd37@departement-touraine.fr
M. le Conseiller départemental en charge des finances, des sports, de la vie associative, de la sécurité et devoir de mémoire	Olivier LEBRETON
Epreuve concernée :		
Mme la Conseillère départementale du canton de		
M. le Conseiller départemental du canton de		

Pendant la manifestation, l'organisateur s'engage à :

- Mettre en place le marquage OUTDOORS (kit de communication) ainsi que celui de Département :
 - arche,
 - flammes de 5m et banderoles,
- Le restituer en bon état à l'issue de la manifestation (une photo du matériel sera demandée avant et après la manifestation);
- Durant les interventions orales, citer les OUTDOORS de Touraine et promouvoir les prochaines étapes du challenge ;
- Mettre en place toutes initiatives concrètes permettant de réduire la production de déchets liées à l'organisation et d'en assurer une meilleure gestion : recourir préférentiellement aux produits en vrac ou à emballage réduit ; opter pour l'eau du robinet par rapport à l'eau embouteillée, utiliser des gourdes ou des gobelets compostables/réutilisables ; maximiser la communication sur supports dématérialisés ; assurer le dé-balisage du site à l'issue de la manifestation...
- Organiser un tirage au sort auprès des participants pour faire gagner 2 vestes offertes par le Conseil départemental ;

- Multiplier les collaborations locales en privilégiant des partenariats avec les collectivités, entreprises et associations locales.

Après la manifestation, l'organisateur s'engage à :

- Adresser dans un délai de deux mois suivant la manifestation un bilan moral et financier de la manifestation, des factures des prestations secours et chronométrage (le cas échéant).

Les engagements du Conseil départemental

Le Département s'engage à :

- Promouvoir les OUTDOORS de Touraine au travers une identité visuelle spécifique ;
- Mettre à jour une page internet pour promouvoir les OUTDOORS de Touraine en mentionnant la charte relative à ce challenge ;
- Promouvoir le challenge et les manifestations en s'appuyant sur les supports institutionnels de communication (site internet, facebook) ;
- Réserver préférentiellement l'arche gonflable, les oriflammes et le photo call aux organisations appartenant aux OUTDOORS de Touraine.

Fait à Tours, le

Le Président de l'association

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Olivier LEBRETON